

“Quelques-uns d'entre nous, déclare-t-il, seront portés à se demander si, jusqu'ici, nous avons eu tort de différer la première Communion jusqu'à un an ou deux (au moins) après la première confession.

“A cela on peut répondre que *certaines d'entre nous ont certainement eu tort.*”

Il y a eu là-dessus des discussions : on ne s'entendait pas parfaitement entre théologiens. Mais le Pape a tranché la question et il n'y a plus rien à objecter.

Car enfin, “il sera bon de noter la signification doctrinale et pratique de cet acte du Saint-Père. Il est hors de doute qu'il s'est manifesté récemment, dans certaines parties de l'Eglise, une tendance à différer de plus en plus la première Communion, jusqu'à 12, 13 et même 14 ans. On prétendait qu'un enfant doit être parfaitement instruit, et doit avoir donné les preuves d'une vie pieuse et exemplaire, avant d'être admis au privilège de la première Communion. D'où l'idée de faire de la première Communion comme la récompense et le couronnement de la vie scolaire de l'enfant ; d'où le jour de la première Communion était regardé comme le terme solennel de l'enfance et l'entrée dans la période de l'adolescence.”

Tout cela est bon dans une certaine mesure. Le mal est que l'on ne considère pas “cette période critique de la vie d'un enfant, qui s'étend entre le premier éveil de la raison et la date d'une première Communion tardive. Cette période peut être de six ou sept ans ; et l'Eucharistie est faite pour ces années tout autant que pour celles qui suivront. Car on ne doit jamais perdre de vue que la sainte Communion n'est pas une cérémonie, ou simplement un privilège, ou une récompense de la piété : c'est un moyen nécessaire de salut”.

L'évêque de Newport rappelle ensuite, d'après le Décret, quelle instruction, encore rudimentaire, est nécessaire et suffisante pour cette première Communion. Il explique la nécessité de continuer à s'instruire ensuite et de l'assistance au catéchisme.

“Tous les ordres et instructions du Saint-Siège comportent avec eux une bénédiction”, déclare le prélat. “L'obéissance du clergé et des fidèles est si agréable à Dieu, que même une ordonnance moins sage deviendrait, par cette obéissance, fructueuse et pleine de bénédictions. Dans le cas présent, il n'y a pas de difficulté à obéir. Toute décision contraire eût abouti au but poursuivi, à chaque époque du christianisme, par l'ennemi de l'humanité, le refus regrettable du Pain de vie aux âmes.”

Que ceux qui craignent se rassurent donc.

“Sans doute, si un petit enfant, après sa première Communion faite à l'âge de 7 ou 8 ans, échappe au soin de parents pieux, ou de pieux pasteurs et instructeurs, il tombera pro-